

Rouffiac le 13 juin 1919



A Monsieur le Préfet

du Cantal

Je soussigné Jean Couboulis né à Rouffiac
le 2 Avril 1902 déclare vouloir partir
en Espagne à Yunqueira de Arenas
province de Madrid, passant par
Bordeaux et Hendaye.

J'ai l'honneur de venir vous prier de
vouloir bien me délivrer un passeport
Avec Monsieur le Préfet mes
respectueuses salutations.

Couboulis

Nous autorisons notre fils Jean Couboulis
à faire le voyage M. Couboulis
en Espagne

Couboulis

**Signification des principales indications éventuelles
pouvant figurer en tête de l'adresse.**

- | | |
|--------------------------------------|---|
| D..... = Urgent. | XP..... = Exprès payé. |
| AR..... = Remettre contre reçu. | NUIT... = Remettre même pendant la nuit. |
| PC..... = Accusé de réception. | JOUR... = Remettre seulement pendant le jour. |
| RP..... = Réponse payée. | OUVERT = Remettre ouvert. |
| TC..... = Télégramme collationné. | |
| MP..... = Remettre en mains propres. | |

Indications de service.

Dans les télégrammes imprimés en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre de mots taxés, les autres désignent la date et l'heure de dépôt.
Dans le service intérieur et dans les relations avec certains pays étrangers, l'heure de dépôt est indiquée au moyen des chiffres de 0 à 24.

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1850, art. 6.)

Timbre
à date.

N° 701 — [Ann. 325 Lu.] (Ora. 1917. — 1/11 triple Jéans bleu sp 737 410)

ORIGINE.	NUMÉRO.	NOMBRE DE MOTS.	DATE.	HEURE DE DÉPÔT.	MENTIONS DE SERVICE.
----------	---------	-----------------	-------	-----------------	----------------------

3
Pouffias Cantal 244 20 13 42⁰

*J autorise monieur Jean Courbo
à faire un voyage en espagne
et donne un avis favorable*